

Paris, le 24 janvier 2022

## Groupe de travail chronométrage de l'activité des IPCSR

-----  
**Le 19 janvier 2022**

### **Présents**

#### **Pour l'administration :**

#### **D.S.R. / E.R.P.C. :**

- Wassim KAMEL, sous-Directeur ERPC
- Frédéric GILLODES, chargé de mission
- Damien LAPLACE, adjoint au chef du BRPCOE
- Aurélie PAULIC, chargée de mission de l'animation de la politique éducative
- Sophie NOLLET, cellule modernisation des systèmes informatiques
- Isabelle THOMAS, cheffe du BRFPER
- Romain DROUET, adjoint à la cheffe du BRFAR

#### **D.S.R. / A.T.R. :**

- Julien PICARD, chef du bureau du budget, de l'exécution financière et de la commande publique
- Sébastien BARBIER, chef du pôle marchés publics

#### **Organisation syndicales :**

#### **Pour le SANEER :**

- Olivier MACHELE, SN
- Bruno CARTIER, DD
- CGT SNPTAS
- SNICA-FO

Le groupe de travail « chronométrage de l'activité des IPCSR » s'est réuni pour la première fois le 19 janvier 2022.

Le sous-directeur précise que la délégation de l'administration est composée pour moitié d'agents issus de la filière ER et par des agents administratifs pour la seconde moitié.

M. KAMEL souhaite en premier lieu nous proposer comme méthode de travail pour ce GT sur le chronométrage de l'activité des IPCSR de lister, de passer en revue les tâches des IPCSR (normales ou additionnelles). Un listing de ces tâches nous sera transmis.

**Le SANEER ne manquera pas d'amender ce listing en ajoutant des tâches que la DSR n'aura pas indiquées.**

**La ligne de conduite du SNICA-FO pour cette réunion est d'être en attente du listing des tâches, établi par la DSR afin d'en discuter en interne et d'amender le document récapitulatif.**

M. PICARD nous indique le protocole concernant la passation du marché public relatif au chronométrage de l'activité des IPCSR. Il s'agit dans un premier temps d'exprimer le besoin, cette expression du besoin est ici l'accord entre les OS et la DSR sur ce qui doit faire partie du chronométrage par un prestataire extérieur. Cette expression du besoin devra être réalisée avant la fin du mois de mars 2022 pour tenir les échéances de M. Olivier JACOB, secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur. À partir du mois d'avril, plusieurs documents devront être produits par la SDATR (sous-direction des actions transversales et des ressources) afin de pouvoir lancer la procédure de marché. Le temps incompressible estimé jusqu'à la notification de ce marché est de 4 à 5 mois.

La DSR commence par nous présenter un inventaire des tâches fondé sur les textes réglementaires :

Celui-ci est découpé en deux parties :

## I – Tâches missions examen

### Catégorie B du PC (47% de l'activité) :

*L'arrêté 19 février 2010 définit dans son article 4 que: «La journée d'un expert se compose de 13 examens des catégories B ou B1. Le temps consacré au candidat, qui est de 32 minutes...».*

### Catégorie A1 et A2 ( 7,5% de l'activité) :

*L'article 1er de l'arrêté du 23 avril 2012 définit les durées d'examen. Pour la partie hors circulation le temps alloué est de 12 minutes et pour la partie circulation 36 minutes.*

### Catégorie ETG spécialisé (0,2% de l'activité) :

*Les ETG spécifiques sont régies par l'article R 221-3-2 code de la route et le temps alloué est de 1h30.*

### Catégorie PL (9% de l'activité) :

*L'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE définit la durée des épreuves des examens du groupe lourd : 30 minutes pour la partie hors circulation dans le cadre des véhicules isolés et du BE, 1h pour les véhicules articulés. Le temps alloué pour la partie circulation est de 1h sauf pour la catégorie BE ou celui-ci est de 30 minutes.*

### Titres professionnels de conducteurs (4% de l'activité) :

*La durée des épreuves en titre professionnel est identique à la durée des épreuves des examens du groupe lourd.*

### Diplômes de l'éducation nationale (0,2% de l'activité) :

*Le temps alloué pour les examens de l'éducation nationale est identique au temps alloué pour les examens de la catégorie B.*

## II – Tâches additionnelles sur les missions examen

Les tâches additionnelles peuvent être divisées en trois catégories :

- tâches quotidiennes : poster les enveloppes destinées aux candidats ou aux EECA
- tâches fréquentes : vérifications sur Aurige de résultats (ETG OA ou ETG) lorsque la tablette ne fonctionne pas ou s'il y a besoin de vérifications plus poussées
- tâches moins fréquentes : rapport d'incident, rapport de fraude, mise à jour APEP

Ensuite, M. LAPLACE nous présente des tâches additionnelles qui ne relèvent pas de la mission examen.

#### Tâches additionnelles d'autres activités

- Adjoint au DPCSR et assistant adjoint au DPCSR (5% de l'activité),
- Formations reçues (2,6% de l'activité),
- Mission formation (0,8% de l'activité),
- Réunion technique (0,7% de l'activité),
- Contrôle Audit Label Qualité (0,35% de l'activité),
- Entretien professionnel (0,3% de l'activité),
- Contrôle des CSSR (0,2% de l'activité),
- Mission sécurité routière (0,2% de l'activité),
- Contrôle des OA (0,1% de l'activité).

#### Tâches additionnelles liées à l'organisation structurelle

La DSR nous indique avoir scindé ces tâches en deux catégories :

Tâches quotidiennes : lecture des courriels et réponses apportées

Tâches mensuelles : réalisation des états de frais ainsi que des comptes-rendus d'activité et création des EF dans Chorus-DT le cas échéant.

La CGT précise que pour le moment, il n'a été énoncé que le temps des missions, cependant la CGT souhaiterait que soit réellement chronométrée une journée d'un IPCSR : nombre d'examens réellement réalisés ; savoir si l'amplitude d'examen couvre la période de travail nécessaire obligatoire.

M. KAMEL précise les modalités des prochaines réunions de ce groupe de travail.

Un tableau « revue des tâches additionnelles » sera envoyé aux OS. Ce tableau amendé devra parvenir à la sous-direction ERPC pour le 31 janvier 2022.

Une deuxième réunion de ce GT, suite au retour des amendements des OS, est prévue le 8 février 2022 et la validation par ce GT se fera le 9 mars 2022.

#### Rédacteurs :

Olivier MACHELE,  
Bruno CARTIER.



UNSA-SANEER  
DDT de la Marne  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 Châlons-en-Champagne  
Cedex

